



### BÉNÉFICIAIRES

Start-up, PME, Grande Entreprise,  
Associations et fondations,  
Collectivités territoriales



### FORME DE L'AIDE

- Investissement : **Subvention**  
- Innovation : **Subvention et  
Avance remboursable**



### INTENSITÉ DE L'AIDE

Jusqu'à 80% des  
dépenses éligibles



### PÉRIODE

- Investissement : **Au fil de l'eau**  
- Innovation - 4 dates de relève :  
**04 décembre 2023**  
**08 avril 2024**  
**11 septembre 2024**  
**13 janvier 2025**

### FINANCEURS



## DISPOSITIFS POUR UNE MEILLEURE GESTION DE LA RESSOURCE ET DE LA QUALITÉ DE L'EAU

### QUELS PROJETS ?

L'Etat et **les Agences de l'eau**, via le **Plan national pour la gestion de l'eau**, ont mis en place des mesures concrètes répondant aux grands enjeux de **sobriété**, de **disponibilité** et de **qualité de l'eau**. Deux grands axes se dégagent pour financer les projets des entreprises et des acteurs publics :

- ↳ Les projets d'**investissement** pour **la réduction de leur consommation** en eau, **la lutte contre la pollution** de l'eau et **le développement de la biodiversité dans les zones urbanisées**
- ↳ Les projets d'**innovation** pour une amélioration qualitative et quantitative de la gestion de l'eau

Les projets d'investissement soutenus devront répondre à l'une des thématiques suivantes :

- ↳ **Réduction de la consommation d'eau** (investissements matériels, systèmes de recyclage, équipements de suivi...)
- ↳ **Réduction de la pollution** (investissements limitant les rejets à la source, systèmes de traitement et de pré-traitement des effluents, stations d'épuration, ...)
- ↳ **Aménagement des zones urbanisées favorisant l'infiltration des eaux pluviales** (toitures végétalisées, désimperméabilisation des sols tels que les parkings infiltrants, espaces verts infiltrants...)

Concernant les projets d'innovation, l'**Appel à projets « INNOV EAU »** porte autour de 4 thématiques :

- ↳ Agir en amont sur la **gestion de la ressource naturelle** dans un contexte de changement climatique
- ↳ **Economiser la ressource** : sécuriser l'acheminement en limitant efficacement les pertes hydriques et agir sur les usages de l'eau
- ↳ Renforcer le traitement pour améliorer durablement la **qualité de l'eau** et des milieux
- ↳ Développer le **numérique** et la donnée

### QUELS SOUTIENS ?

Les aides pourront atteindre **jusqu'à 80% des dépenses éligibles** selon la nature des projets et des bénéficiaires, sous forme de **subvention pour les projets d'investissements** et de **mix subvention/avance remboursable pour les projets d'innovation**.

Les dossiers peuvent être déposés jusqu'en 2025 au fil de l'eau pour les projets d'investissement et par le biais de plusieurs relèves annuelles pour l'**Appel à projets « INNOV EAU »**.

20 années  
d'expérience

120  
Collaborateurs

7 Mds€  
de projets  
financés sur  
les territoires

8 bureaux  
ouverts en  
France



**Jean-François  
OGER**

Chargé  
d'affaires

07 88 92 77 02  
jfoger@abfdecisions.fr